

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

La présente fiche fait partie d'un jeu de huit fiches d'information sur *Les Organismes subventionnaires de la recherche*, produites par l'Association pour la recherche au collégial. Elle présente le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, un organisme qui soutient la recherche à l'échelle québécoise, dans les domaines liés aux sciences naturelles et au génie, et le situe dans la configuration d'ensemble des organismes qui appuient, à l'échelle québécoise comme canadienne, autant la recherche publique dans les secteurs de la santé, des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales, humaines, des arts et des lettres que l'acquisition ou l'entretien des infrastructures nécessaires à sa conduite.

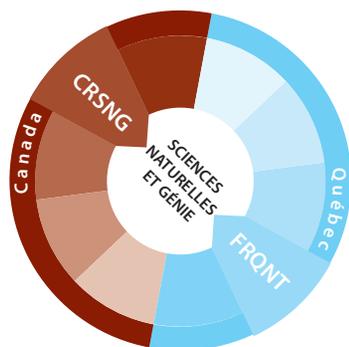
L'ARC?

L'Association pour la recherche au collégial est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Comme association, elle travaille au développement de la recherche dans les collèges, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la tenue de colloques ou d'activités, la mise sur pied de mesures de soutien à la recherche, l'attribution de prix et la réalisation de métarecherches.

Des questions?
**Communiquez
avec nous!**

514 843-8491
arc@cvm.qc.ca

www.cvm.qc.ca/arc



Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)

Le FRQNT est un organisme subventionnaire à but non lucratif. Relevant du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, il met en œuvre les stratégies gouvernementales en matière de recherche dans les domaines liés aux sciences naturelles et au génie.

www.frqnt.gouv.qc.ca

Pour s'abonner à l'Infocourriel du FRQNT, écrire à l'adresse suivante : webmestre.nt@frq.gouv.qc.ca
Le bulletin électronique des regroupements stratégiques et des projets de recherche en équipe [GÉNIAL!](#) met en valeur des recherches subventionnées par le FRQNT.

Mandat

Le mandat du FRQNT est de favoriser le développement scientifique et l'innovation au Québec, dans une perspective de prospérité économique et de développement durable. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement et la promotion de la recherche universitaire et collégiale, assure sa diffusion et encourage la formation de personnel hautement qualifié dans les domaines reliés principalement aux sciences naturelles, aux sciences mathématiques et au génie.

Types de projets admissibles

Le FRQNT finance des projets qui s'inscrivent dans tous les champs d'application, dans la mesure où ceux-ci répondent au mandat du Fonds.

Domaines de recherche

Les recherches visées par le FRQNT couvrent un large spectre allant des mathématiques pures au développement de nouvelles technologies. Les thèmes se regroupent en 10 grands domaines :

- [Énergie](#)
- [Environnement](#)
- [Fabrication et construction](#)
- [Matériaux](#)
- [Nature et interactions de la matière](#)
- [Organismes vivants](#)
- [Ressources naturelles](#)
- [Structures abstraites](#)
- [Techniques, mesures et systèmes](#)
- [Technologies de l'information et des communications](#)

Participation à une demande de subvention

Demandeur

Le demandeur, c'est-à-dire la personne signataire et responsable de la demande de subvention, dans le cadre d'un projet de recherche mené individuellement ou en équipe, doit avoir le statut de chercheur, tel que défini par les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche](#). La ou le titulaire d'un doctorat qui détient un poste d'enseignante ou d'enseignant dans un établissement collégial québécois peut être reconnu comme chercheur.

Fonctions des participantes et participants dans le cadre d'une demande de subvention

Dans le cadre d'une recherche menée en groupe (équipe, regroupement, etc.), les participantes et participants peuvent occuper la fonction de *membre régulier* ou celle de *collaborateur*. Le *membre régulier* est responsable ou coresponsable de la direction scientifique d'un projet de recherche ou de la programmation scientifique d'un groupe de recherche. Les membres réguliers doivent correspondre à la définition de chercheur, tel que décrite par les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec](#). Dans une équipe, le demandeur est reconnu comme chercheur principal, et les autres membres réguliers de l'équipe, comme cochercheurs. Le *collaborateur* contribue de façon ponctuelle ou occasionnelle aux activités de recherche nécessaires à la réalisation du projet ou de la programmation scientifique du groupe de recherche. Alors que le curriculum vitae constitue un outil important dans l'évaluation de la contribution d'un membre

régulier, l'évaluation de celle d'un collaborateur repose plutôt sur la description de la nature et de la qualité de cette collaboration, telle que décrite par le demandeur dans la demande de subvention. Aussi, contrairement au membre régulier, le collaborateur n'a pas accès aux fonds de la subvention.

Statut des participantes et participants à une demande de subvention

Chaque programme de subvention du FRQNT prévoit des règles spécifiques qui précisent le statut des chercheuses et chercheurs admissibles pour occuper les fonctions de chercheur principal, de cochercheur ou de collaborateur. Ces statuts sont le plus souvent définis en fonction des affiliations de la chercheuse ou du chercheur, ou du milieu d'où il provient : chercheur universitaire, chercheur gouvernemental, chercheur industriel, etc. À chacun de ces statuts correspondent certaines caractéristiques. Le statut de *chercheur de collège* est réservé aux personnes répondant à l'un des deux cas de figure suivants :

- être membre du corps professoral à temps plein d'un cégep, d'un collège privé subventionné ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire;
- remplir une tâche de chercheuse ou de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.

Le *chercheur de collège retraité* a mené des activités de recherche dans un cégep, un collège privé subventionné, une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire ou un centre collégial de transfert de technologie. Il n'est plus à l'emploi de cet établissement, mais poursuit encore des activités de recherche. La chercheuse ou le chercheur qui travaille dans un centre de recherche affilié à un collège, mais n'ayant pas le statut de centre collégial de transfert de technologie, peut vérifier son admissibilité au statut de chercheur de collège auprès de la personne du FRQNT responsable du programme de subvention pour lequel elle ou il veut déposer une demande. Dans le cadre des programmes de partenariat pour l'innovation, il est possible qu'une personne issue du milieu collégial participe à un projet sous le statut de « collaborateur praticien ». Le collaborateur praticien provient de milieux de pratique, tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées.

Gestion des subventions

Établissement

En accord avec les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec](#), le chercheur principal provenant du milieu collégial doit confier la gestion de ses subventions à l'établissement d'enseignement auquel il est affilié. Lorsque le chercheur principal est rattaché à un centre collégial de transfert de technologie, les fonds sont confiés à l'établissement d'enseignement auquel ce centre est affilié.

Les établissements d'enseignement administrant des fonds du FRQNT sont considérés comme fiduciaires : ils doivent gérer les subventions comme des biens appartenant à autrui et sont responsables de la reddition de comptes au Fonds en ce qui a trait aux dépenses liées à la subvention.

Dépenses admissibles et non admissibles

En accord avec les [règles générales communes aux trois Fonds de recherche](#), les subventions du FRQNT financent majoritairement les coûts directs de la recherche : elles couvrent les dépenses rattachées spécifiquement à la réalisation de travaux de recherche. Ainsi, les dépenses liées à la rémunération des chercheuses et chercheurs ou à la libération d'une charge d'enseignement ou de toute activité professionnelle pour la réalisation d'activités de recherche ne sont pas admissibles. L'établissement qui emploie la participante ou le participant à la recherche doit assumer les coûts liés à sa rémunération. Cependant, afin de mieux soutenir les enseignantes et enseignants de collèges qui souhaitent poursuivre des activités de recherche, la [Politique nationale de la recherche et de l'innovation](#) (PNRI 2014-2019) compte accorder des crédits spécifiques pour ces chercheuses et chercheurs.

Programmes réguliers de subvention du FRQNT

Les programmes de subvention suivants sont compatibles avec le dépôt d'une demande de subvention d'une chercheuse ou d'un chercheur de collège au [Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège](#) :

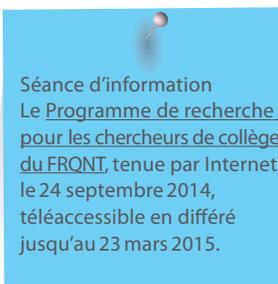
- [Projet de recherche en équipe](#)
- [Regroupements stratégiques](#)
- [Partenariats pour l'innovation – Volet 1 : Projet de recherche orientée en partenariat](#)
- [Partenariats pour l'innovation – Volet 3 : Programme d'initiatives stratégiques pour l'innovation](#)

Programme de subvention réservé aux collèges

Le FRQNT offre le [Programme de recherche pour les chercheurs de collège](#), lequel comporte des conditions d'admissibilité spécifiques.

Présentation d'une demande

Les demandes de subvention doivent respecter les [règles de présentation d'une demande](#), telles que définies par les règles générales communes aux trois Fonds de recherche du Québec, ainsi que les conditions de présentation spécifiques au programme de subvention choisi. Pour accéder aux formulaires et remplir une demande de subvention, les chercheuses et chercheurs doivent ouvrir un compte électronique sur le [site Internet](#) du FRQNT.



Recherche et rédaction : **Lynn Lapostolle**,
Emilie Lemire Auclair, Hélène Tardif et Roxanne Poissant
Révision du contenu : **Claude Pinel, pour le FQRNT**
Révision linguistique : **Le crayon rouge enr.**
Infographie : **Guyline Hardy Design**
Collaboration à l'édition : **Sylvie Charbonneau**
Téléaccessible : <http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/OSR-FRQNT.pdf>
© Association pour la recherche au collégial, 2014
English version also available